

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE
SAINT-ISIDORE

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC – CONSULTATION ÉCRITE

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

par le soussigné, Marc-Antoine Tremblay, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité

QUE:

Conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme, la demande de dérogation mineure suivante a été déposée :

Municipalité de Saint-Isidore, chemin des Étangs, lot no 3 028 990

Foire aux questions

- **QU'EST-CE-QUE C'EST ?** Dans le but d'obtenir un permis de déboisement, les normes relatives aux limites latérales des propriétés voisines ne peuvent être respectées conformément à celles prévues au règlement de zonage.
- **POURQUOI CES TRAVAUX ?** La municipalité évalue les actions à prendre au cours des prochaines années pour assurer le maintien des meilleures pratiques en matière de traitement des eaux usées, mais également pour permettre des développements résidentiels futurs. La municipalité désire préparer le terrain en coupant tous les arbres présents jusqu'à la ligne de lot et en déplaçant le fossé de drainage tout près de ladite ligne. Par la suite, du remplissage sera effectué afin de niveler la surface et rendre le terrain utilisable pour des projets futurs.
- **COMMENT PUIS-JE FAIRE VALOIR MON OPINION AUPRÈS DE LA MUNICIPALITÉ ?** Une consultation écrite se déroule jusqu'au 10 juin 2020. Au cours de cette consultation, les personnes et organismes qui désirent s'exprimer peuvent le faire en envoyant leurs commentaires :
 - Soit par courrier électronique, à l'adresse info@saint-isidore.net ;
 - Soit par la poste, au 128, route Coulombe, Saint-Isidore (Québec) G0S 2S0.

DONNÉ À Saint-Isidore, ce vingt-septième (27^e) jour du mois de mai deux mille vingt (2020).



Marc-Antoine Tremblay,
Directeur général
et secrétaire-trésorier